



De la prématernelle à l'obtention du diplôme : Un guide des politiques pour les familles



Chères familles de DCPS,

Aux écoles publiques de DC (DCPS), nous savons que nos élèves excellent lorsque les familles, les éducateurs, le personnel scolaire et les membres de la communauté travaillent ensemble pour soutenir leur réussite. Nous nous engageons à collaborer avec vous pour faire en sorte que chaque élève soit aimé, stimulé et préparé à mettre à profit sa croissance et les opportunités qu'offre notre ville en pleine croissance.

*De la prématernelle à l'obtention du diplôme : un guide des politiques pour les familles* vise à définir des attentes claires concernant les normes d'excellence que nos élèves doivent respecter, ainsi que les appuis que DCPS fournit tout au long du processus. Ce guide offre des réponses aux questions qu'on pose fréquemment sur des sujets tels que l'assiduité, la discipline, la notation et le passage en niveau supérieur, la récupération de crédits au secondaire et l'obtention du diplôme du secondaire. Si vous avez des questions sur ce qui constitue une absence justifiée, sur les conditions requises pour passer en niveau supérieur et obtenir un diplôme du secondaire ou bien sur la façon dont les élèves du secondaire peuvent récupérer des crédits, vous pouvez



Mon enfant est-il admissible à la récupération de crédit.....16....

Où mon enfant peut-il s'inscrire à la récupération de crédit.....16....

Quelles sont les conditions d'assise pour le cours de récupération de crédit?.....16.

Quelles notes indiqueront que mon enfant a suivi avec succès un cours de récupération de crédit? .....16

Obtention du diplôme du secondaire.....17.

Quelles sont les exigences de DCPS pour l'obtention du diplôme du secondaire?.....17.

Comment les crédits de transfert sont-ils évalués?.....18.....

Comment calcule-t-on les moyennTj EMC /57 (nTj Ee.9 (u)2.3 (le)TJ 0 Tc 0 Td 7.033 0 Td (5.3186Td (-)Tj?E38 Tc



Le parent/tuteur de l'élève peut rédiger sa propre note ou remplir le modèle formulaire d'absence de CPS qui est en pièce jointe à la fin de ce document. L'explication doit inclure

- Le nom de l'élève
- Le nom du parent/tuteur
- Les coordonnées du parent/tuteur
- La date du justificatif d'absence
- La date(s) de l'absence
- Les raisons de l'absence de l'élève

Pour des clarifications additionnelles sur les justificatifs, veuillez contacter l'école de votre enfant.

Si un élève est absent

- Pour un total pouvant aller jusqu'à plus de quatre (4) jours cumulés par trimestre, un justificatif rédigé par un parent/tuteur suffit pour expliquer l'absence. Une telle absence sera excusée si elle fait partie de la



## Que se passe-t-il si mon enfant a un problème de santé grave et ne peut pas aller à l'école à temps plein?

Le programme d'enseignement à domicile et à l'hôpital (HHIP) de DCPS offre un modèle d'enseignement individualisé hybride aux élèves qui souffrent d'un problème médical pendant deux semaines ou plus. HHIP répond aux besoins liés à l'éducation et aux services connexes des élèves qui ont des problèmes de santé incorporant des normes nationales communes de base, mais que la portée et la séquence de DCPS. L'équipe HHIP engage l'élève, les parents/tuteurs, les professionnels de la santé et l'équipe scolaire dans le but de réussir la transition de l'élève vers l'école d'inscription ou dans un encadrement scolaire approprié.

## Mon enfant est inscrit en prématernelle et n'a pas l'âge de scolarisation obligatoire. Que dois-je savoir d'important sur l'assiduité?

Tous les enfants qui ont cinq (5) ans le ou avant le 30 septembre de l'année en cours sont considérés de l'âge de scolarisation et doivent se rendre à l'école tous les jours à l'heure jusqu'à ce qu'ils remplissent toutes les conditions requises pour l'obtention d'un diplôme secondaire ou jusqu'à ce qu'ils atteignent leur anniversaire de naissance. Bien que les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années en prématernelle ne soient pas des niveaux scolaires obligatoires, DCPS recommande fermement qu'une assiduité régulière est essentielle pour les élèves de la 3<sup>e</sup> année en prématernelle à la 12<sup>e</sup> année, tout âge confondu. Les élèves de la prématernelle sont sujets aux mêmes exigences relatives aux absences justifiées et non justifiées.

- 1 jour d'absence non justifiée : les parents/tuteurs seront contactés si l'élève a un jour d'absence non justifiée.
- 3 jours d'absences non justifiées : les parents/tuteurs recevront une lettre d'absence non justifiée.
- 5 jours d'absences non justifiées : les parents/tuteurs recevront une lettre d'absence non justifiée. De plus, si les cinq (5) absences non justifiées ont eu lieu durant un semestre, l'élève sera signalé au personnel scolaire en charge d'interventions relatives à l'assiduité. L'équipe de soutien scolaire pour l'assiduité peut être recommandée et la recommandation peut être faite également auprès de l'équipe des services sociaux pour le programme d'enseignement de la petite enfance (*Early Childhood Education*).
- 20 absences non justifiées consécutives : Si un élève inscrit est absent 20 jours de suite sans justificatif, il peut être renvoyé de l'école pour absentéisme et il sera une liste d'a-7.8 ( IJTJ 0..3 7 ( s)em)3( p) 5 (i)-3.2 (r)seifinscr



## Où puis-je obtenir des informations supplémentaires concernant les règles d'assiduité

Pour obtenir des informations supplémentaires sur les règles d'assiduité, le processus et la politique de DCPS, n'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant. Vous pouvez également trouver des informations sur le site Internet de DCPS à <https://dcps.dc.gov/attendance> ou à Chaque Jour Compte (*Every Day Counts*). La page Web du Groupe de travail à <https://attendance.dc.gov/>





une notification écrite doit être envoyée au parent tuteur via courrier recommandé ou livrée en main propre. On doit fournir une notification écrite sous forme d'une lettre de notification de renvoi officielle de DCPS.

- Créer un plan d'enseignement. Lors des renvois de plus de dix (10) jours, les élèves ont droit à un plan d'enseignement s'alignant sur le contenu du programme qu'ils manqueront durant la période du renvoi
- Audiences: Un élève qui est renvoyé pour une durée de six (6) jours ou plus ou qui a été expulsé, doit d'avoir une audience disciplinaire tenue par un officier d'audience indépendant.

### Conditions de renvoi en urgence

Un élève peut être renvoyé immédiatement de sa journée de classe normale avant que tous les aspects de la procédure établie » soient finalisés, s'il est la cause d'une situation d'urgence à l'école. Pour le renvoi en urgence d'un élève d'enseignement général, l'école doit prouver que l'élève représente un danger considérable pour la communauté scolaire. Pour un élève bénéficiant (ou en processus d'évaluation pour bénéficier) d'un IEP ou d'un plan 504 le comportement de l'élève doit adhérer au moins à un des critères suivants

- L'élève est en possession d'une arme à feu à l'école ou à un événement scolaire
- L'élève possède sciemment ou utilise des drogues ou sollicite la vente des substances illicites à l'école ou lors d'un événement scolaire
- L'élève a infligé des blessures graves à autre personne à l'école, dans les locaux de l'école, ou lors d'un événement scolaire relevant de la juridiction de DCPS.

### Procédure établie pour les élèves ayant un handicap qui bénéficient d'un plan d'enseignement individuel (IEP) ou d'un plan 504

Le personnel de DCPS, un parent tuteur, ou un membre important de l'équipe IEP de votre enfant doit examiner toute information pertinente dans le dossier de l'enfant compris l'IEP de l'enfant, toutes les commentaires de l'enseignant, et toutes informations pertinentes fournies par les parents tuteurs afin de déterminer si le comportement en question a été causé par ou est directement et substantiellement lié au handicap de l'élève; ou si le comportement en question est le résultat direct de l'échec de DCPS à mettre en œuvre l'IEP. S'il est déterminé qu'il y a eu une défaillance dans le service offert à l'élève, DCPS prendra immédiatement les mesures nécessaires pour y remédier. Pour obtenir des informations supplémentaires concernant les garanties de procédures en place pour les élèves ayant un handicap, veuillez consulter les lois affectant l'assiduité?

Les élèves dont le renvoi est dans l'enceinte de l'école sont considérés présents à l'école. Les renvois de l'école sont des absences si l'élève n'est pas nécessairement présent.

pour comment et supplémentaires informations - appel à la décision du renvoi

Les x u s'accès faire appel à la décision de renvoi. Pendant  
) 1 ( n e u  
e e





Comment serai-je tenu au courant du progrès scolaire de mon enfant?

dans les dix (10) jours qui suivent la réception de la note. Le directeur examinera l'appel et prendra une décision par écrit. Un parent/tuteur ou un élève peut faire appel de la décision du directeur en envoyant un appel écrit au surintendant des programmes d'enseignement dans les cinq (5) jours qui suivent la réception de la décision du directeur.

- Échec en raison d'appels pour des absences : un élève du secondaire ou un parent/tuteur ayant des préoccupations concernant l'échec à un cours en raison de plus de 30 absences non justifiées peut faire appel par écrit au directeur de l'école dans les dix (10) jours qui suivent la réception de la note insatisfaisante. Le Panel des appels examinera l'appel et prendra une décision. Si l'appel est rejeté, l'élève ou le parent/tuteur peut faire appel de la décision au surintendant des programmes d'enseignement dans les cinq (5) jours qui suivent la réception de la décision du directeur.



## Récupération de crédit au secondaire

### Présentation

L'objectif principal de la récupération de crédit est d'aider les élèves à rester engagés, à maintenir des cours et à être prêts pour l'université et leur carrière. Les élèves inscrits à un programme de récupération de crédits participent des cours rigoureux, individualisés et basés sur les compétences, conformément aux normes du cursus de DCPS. Ces cours permettent aux élèves de se réengager dans un contenu qu'ils ne maîtrisaient pas au cours initial.

### Mon enfant est-il admissible à la récupération de crédit?

Seuls les élèves du secondaire qui ont suivi et échoué le cours initial sont admissibles à la récupération de crédit. Les élèves ne peuvent pas suivre un cours de récupération de crédit simultanément ou à la place d'un cours initialement crédité. Les élèves bénéficieront du soutien de leur conseiller en orientation pédagogique pour s'inscrire à la récupération de crédit. Les parents/tuteurs doivent être informés de la participation de leur enfant à la récupération de crédit. Si votre enfant a besoin de s'inscrire à la récupération de crédit afin d'obtenir un crédit pour un cours auquel il a initialement échoué, veuillez discuter les options de votre enfant avec le conseiller en orientation pédagogique.

### Où mon enfant peut-il s'inscrire à la récupération de crédit?

Les écoles secondaires suivantes : *Anacostia, Ballou, Cardozo, Coolidge, Columbia Heights Education Campus, Dunbar, Eastern, Phelps, Roosevelt, Ron Brown, Wilson, and H.D. Woodson*, offrent des cours de récupération de crédit. Les élèves peuvent s'inscrire dans leur école de domicile ou transversalement dans une autre école pour participer à la récupération de crédit.

### Quelles sont les conditions d'assiduité pour le cours de récupération de crédit ?

Comme les cours ont lieu en dehors des heures de classe, les enseignants et les élèves établiront un plan d'assiduité dans lequel un élève assiste aux cours en personne soit trois, quatre ou cinq jours par semaine. En plus d'assister en personne, on s'attend à ce que les élèves fassent des devoirs et des travaux de cours en ligne. Si les élèves sont absents sans un justificatif valide pour 18 sessions de cours en personne, ils seront retirés du cours et obtiendront une note «W».

### Quelles notes indiqueront que mon enfant a suivi avec succès un cours de récupération de crédit ?

Les élèves qui ont obtenu la note «A» ou supérieure auront réussi le cours de récupération de crédit et obtenu un crédit de cours. Les élèves obtiendront la note «W» s'ils accumulent 18 absences non justifiées ou n'obtiennent pas une note «D» ou supérieure dans le cours. Les notes des cours à récupération de crédit ne remplacent pas les notes que l'élève a obtenues dans le cours initial sur son relevé de notes. Toutes les notes sont transcrites sur le relevé de notes et intégrées dans la moyenne pondérée cumulative de l'élève.









## Formulaire d'appel

---

Date: \_\_\_\_\_

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Carte d'élève: \_\_\_\_\_

École: \_\_\_\_\_

Nom du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Coordonnées du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

## Communiquez avec Nous

---

Site Web: [www.dcps.dc.gov](http://www.dcps.dc.gov)  
Téléphone: 202-442-5885



(202) 442-5885



[dcps.dc.gov](http://dcps.dc.gov)



@dcpublicschools